

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 581 Subvention à l'association Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire lui propose d'attribuer une subvention à l'association Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts dont le siège social est situé 1 place d'Italie (13^e), pour ses activités en 2011. D00298-31661 2011_03193.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.